

# Contrat de rivière du bassin versant de la Têt

2<sup>e</sup> réunion du comité de rivière  
24 février 2015

---



# Déroulé de la réunion

- 1/ Introduction par le président du SMBVT et du comité rivière
- 2/ Rappel des objectifs et étapes essentielles du contrat rivière
- 3/ Orientations du contrat et bilan d'activité 2014
- 4/ Calendrier prévisionnel
- 5/ Tour de table des participants et des partenaires institutionnels
- 6/ Clôture de la réunion

---

## Objectifs :

*Faire le point sur la démarche  
Statuer sur l'ambition du volet « gestion quantitative »  
Articulation entre contrat et PGRE  
Arrêter le calendrier prévisionnel*



- Altitude entre 2500 et 3000 m
- Altitude entre 2000 et 2500 m
- Altitude entre 1500 et 2000 m
- Altitude entre 1000 et 1500 m
- Altitude entre 500 et 1000 m
- Altitude entre 0 et 500 m



**600 km**  
de cours d'eau  
(120 km pour la Têt)

Aux sources de la Têt

Les Bouillouses

**1500 km<sup>2</sup>**  
(le plus grand bassin  
du département)

**BOUILLOUSES**  
18 Mm<sup>3</sup>

Mont-Louis

Orre

Prades

VINÇA

24 Mm<sup>3</sup>

Albiac

LA TÊT

Perpignan

Canet-en-Roussillon

La vallée de la Horte

La vallée de la Castellane

**99 communes**  
(5 EPCI)

Les gorges de Hodès,  
barrage de Vinça

Le Bourdigou

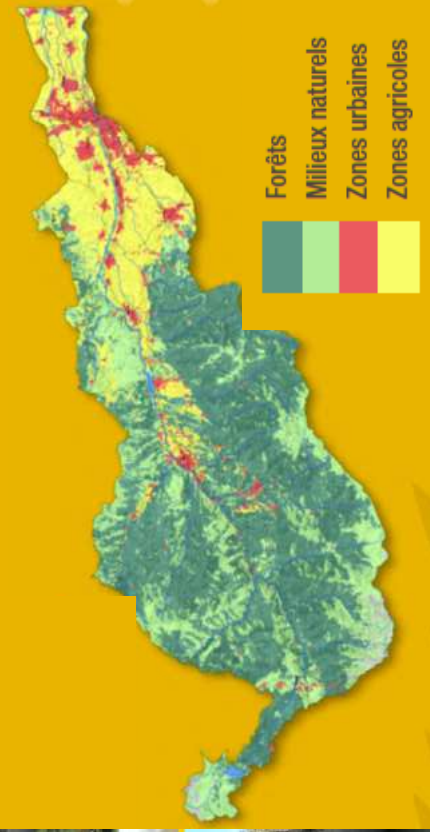
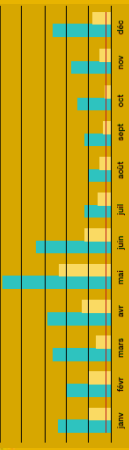
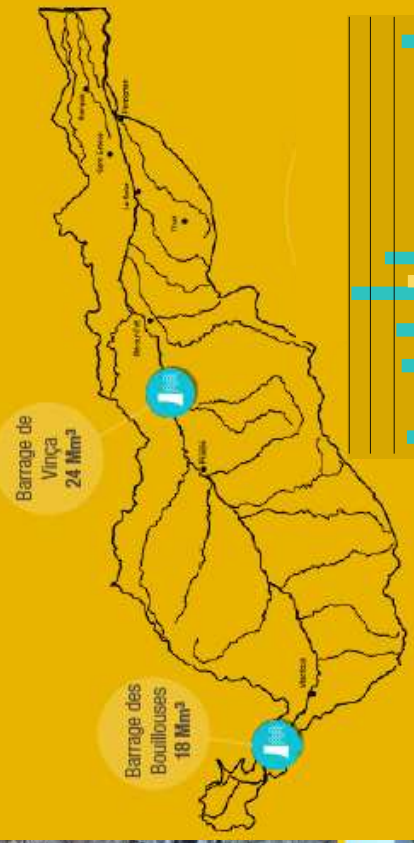
La Bassée Perpignaise

**220 000 habitants**  
(90 % sur l'aval  
du bassin)

La têt à Canet



# Les différents visages du bassin de la Têt





# Objet du contrat de rivière

quelle vision et quelle ambition pour ce territoire?  
= dimension intercommunautaire



## Le Bassin Versant

comme berceau  
d'une nouvelle  
politique de l'eau



### Echelle pertinente : le bassin versant

- Réduire la vulnérabilité / risques
- Concilier usages >< ressource
- Mettre en valeur, préserver et restaurer les milieux



### Une méthode :

- Vision globale des enjeux et des acteurs
- Partager des objectifs / concertation
- Implication de tous et engagement moral



### Une opportunité : cadre opérationnel

- Mise en cohérence des projets locaux / collectif
- Assistance technique, aides financières
- Programme d'actions sur 5 ans = vision durable

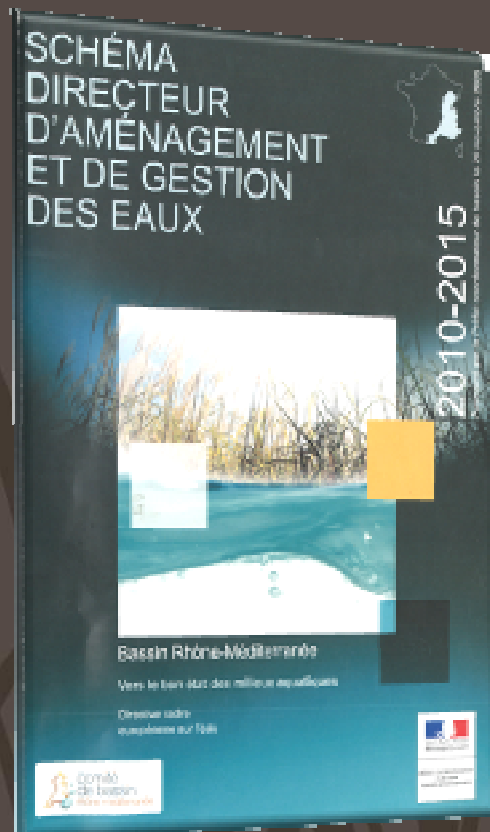


### Une complémentarité et une articulation

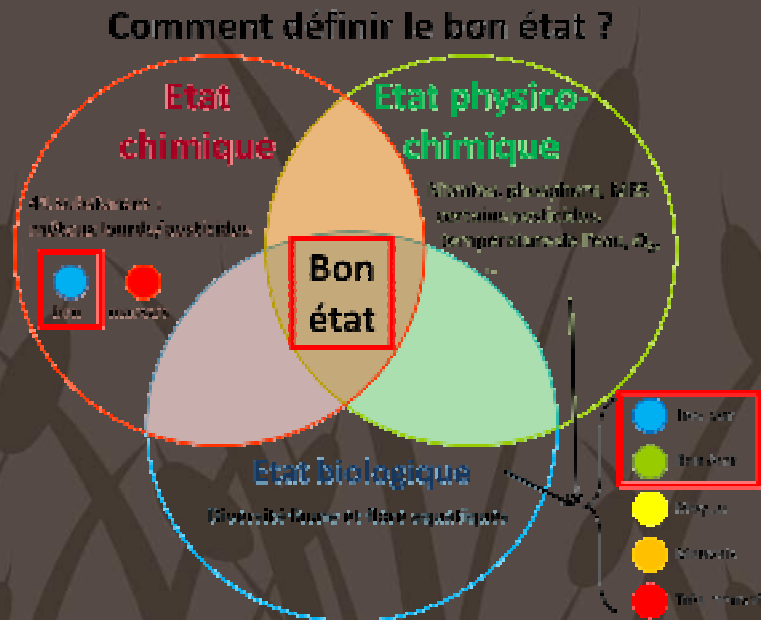


# Les documents cadre et d'orientations

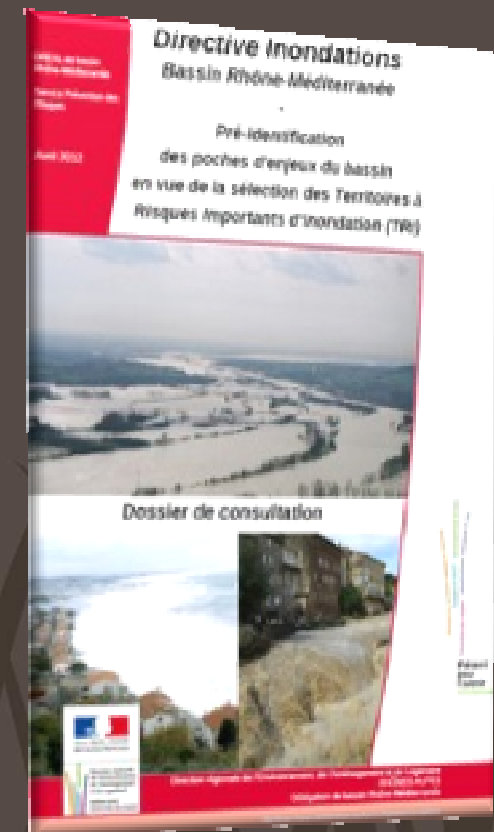
## SDAGE



## Directive Cadre sur l'eau



## Directive Inondation



# La gouvernance du contrat : le comité de rivière

## Le comité de rivière

(3 collèges)

Définit les objectifs, approuve l'AVP et le contrat définitif  
Evalue annuellement et dresse les bilans

3 commissions : approfondir les sujets, élaborer les actions

**Commission  
Milieux naturels**

-----  
**PAPI**

**Commission  
Qualité des eaux  
(superficielles)**

**Commission  
Gestion quantitative  
(eaux de surface)**

+ Animation territoriale - large concertation des acteurs  
+ Comité technique et partenaires

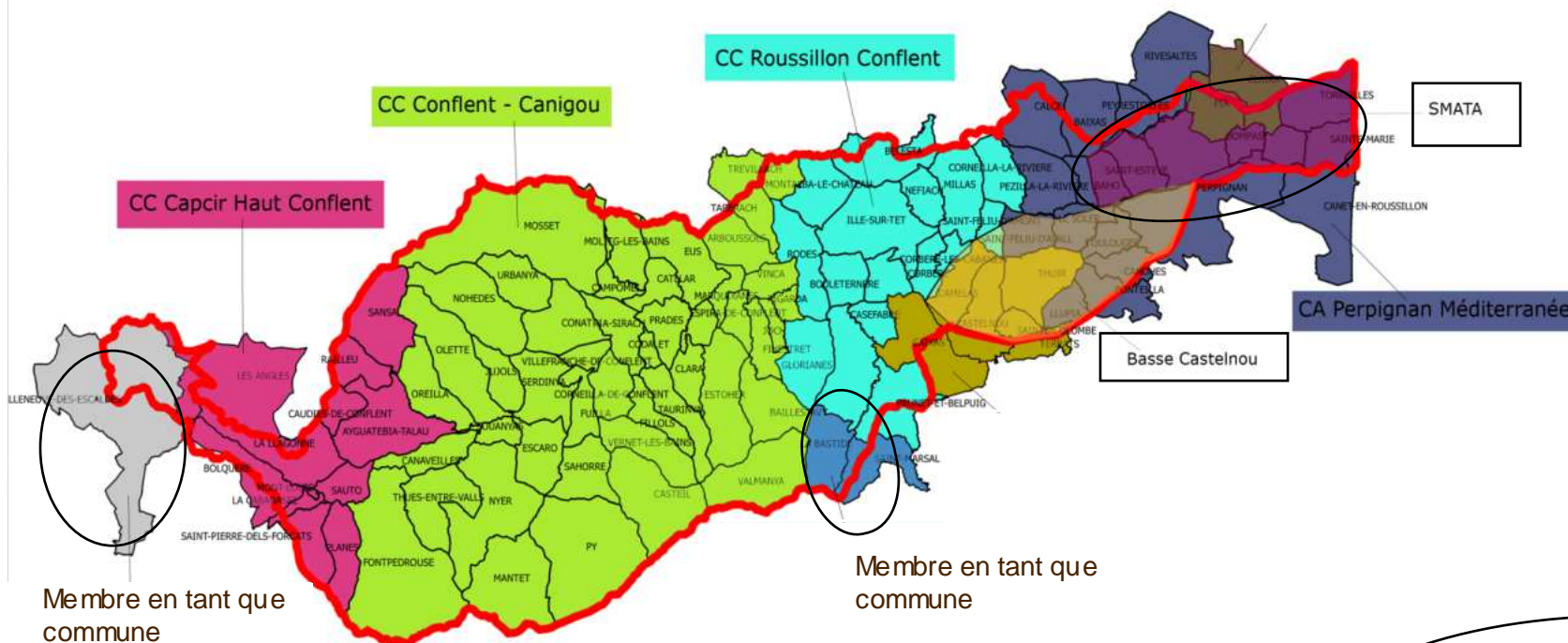


Bassin Versant de la Têt

Structure porteuse

# SMBVT : structure porteuse du bassin versant

membres du SMBVT = couverture globale du bassin



Bassin Versant de la Têt

## SMBVT

- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

**gestion équilibrée de la ressource en eau ;**  
participation à réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations, restaurer, entretenir les cours d'eau, préserver les milieux et l'eau

**PAPI**

**Contrat  
de rivière**





Objectifs poursuivis  
dans ce premier contrat  
(5 ans)

### Propositions élaborées sur la base :

- des enjeux retenus par les élus au cours des différentes phases de concertation
- d'un travail de concertation technique mené par le SMBVT (COTECH)
- des rencontres individuelles de tout les acteurs du bassin par le SMBVT
- des informations remontées au SMBVT (appel à projet automne 2014)
- des conclusions des études préalables à l'élaboration du contrat de rivière
- des documents de cadrage réglementaires ou des schémas directeurs (SDAGE)





# Les différents volets du contrat

**Volet 1** : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants

**Volet 2** : améliorer la qualité des eaux superficielles

**Volet 3** : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

**Volet 4** : Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

# Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

## Volet 4 : Animer, fédérer, communiquer et sensibiliser

### Animer le contrat et le PAPI

- Fonctionnement de la structure porteuse
- Renforcement et évolution statutaire de la structure porteuse
- Suivre, évaluer et dresser des bilans

### Fédérer les différents acteurs du bassin versant

- Concerner, communiquer avec le plus grand nombre
- Rassurer sur les prérogatives
- Viser l'articulation et la cohérence des différents outils

### Communiquer, sensibiliser

- Etablir un plan de communication sur 5 ans
- Développer des outils de sensibilisation
- Organiser la synergie, utiliser les forces vives du territoire

# Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 4 au cours de l'année 2014

4 réunions de concertation  
géographique (communes)

6 Comités techniques  
5 comités de pilotages

Animation territoriale pour  
la mise en œuvre de PAPPH  
(bassin amont)

Rencontre individuelles de  
tous les acteurs –  
propositions d'actions +  
fiches actions

Réappropriation des enjeux  
post-élection  
2 Comités syndicaux

RDV politique avec Préfet de  
département et Agence de  
l'eau

Propositions d'interventions  
dans tous les conseils  
communautaires + PNR et  
grand site Canigou

Appel à projet à l'automne  
(courrier CC + communes)

Création d'un lexique à  
destination des élus + note à  
l'attention des DGS (objet  
contrat)

Elaboration en régie d'un plan  
de communication +  
sensibilisation  
(2 jeux pour scolaires à l'étude)

Mise en ligne de toutes les  
productions du contrat ou des  
études préalables au contrat

1 Commission thématique  
Volet 1









# Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

## Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants

Gérer le risque inondation  
en tenant compte du bon état

- Programmation des actions dans le cadre du **PAPI**
- > Bientôt un bilan à mi-parcours

Préserver, valoriser et restaurer  
les milieux naturels

- Gérer la végétation des berges et du lit des rivières
- Lutter contre les espèces invasives (végétales et animales)
- Préserver les milieux et espèces remarquables
- Préserver les zones humides
- Valoriser le cadre de vie, se réapproprier les cours d'eau

Améliorer la dynamique fluviale  
et la continuité écologique

- Suivre et restaurer l'incision du lit de la Têt aval
- Restaurer la continuité écologique
- Mieux gérer le transit sédimentaire
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des rivières

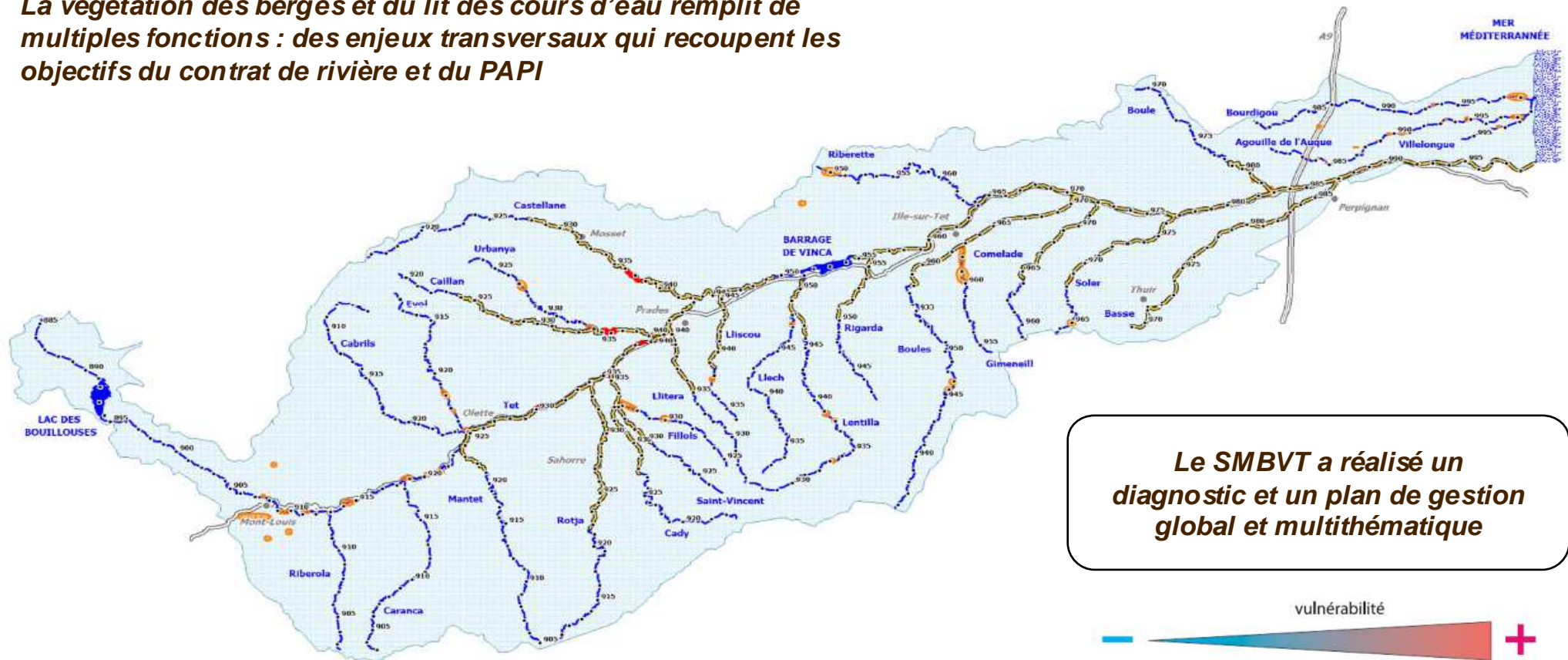
Validés en comité technique de septembre 2014

Validés en commission thématique de nov. 2014

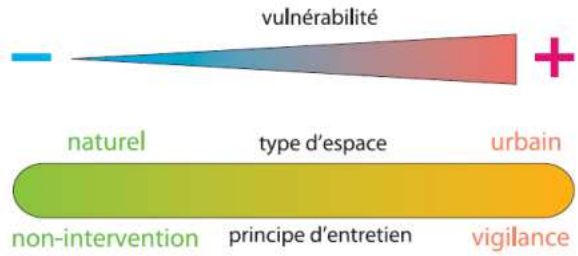


# Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014

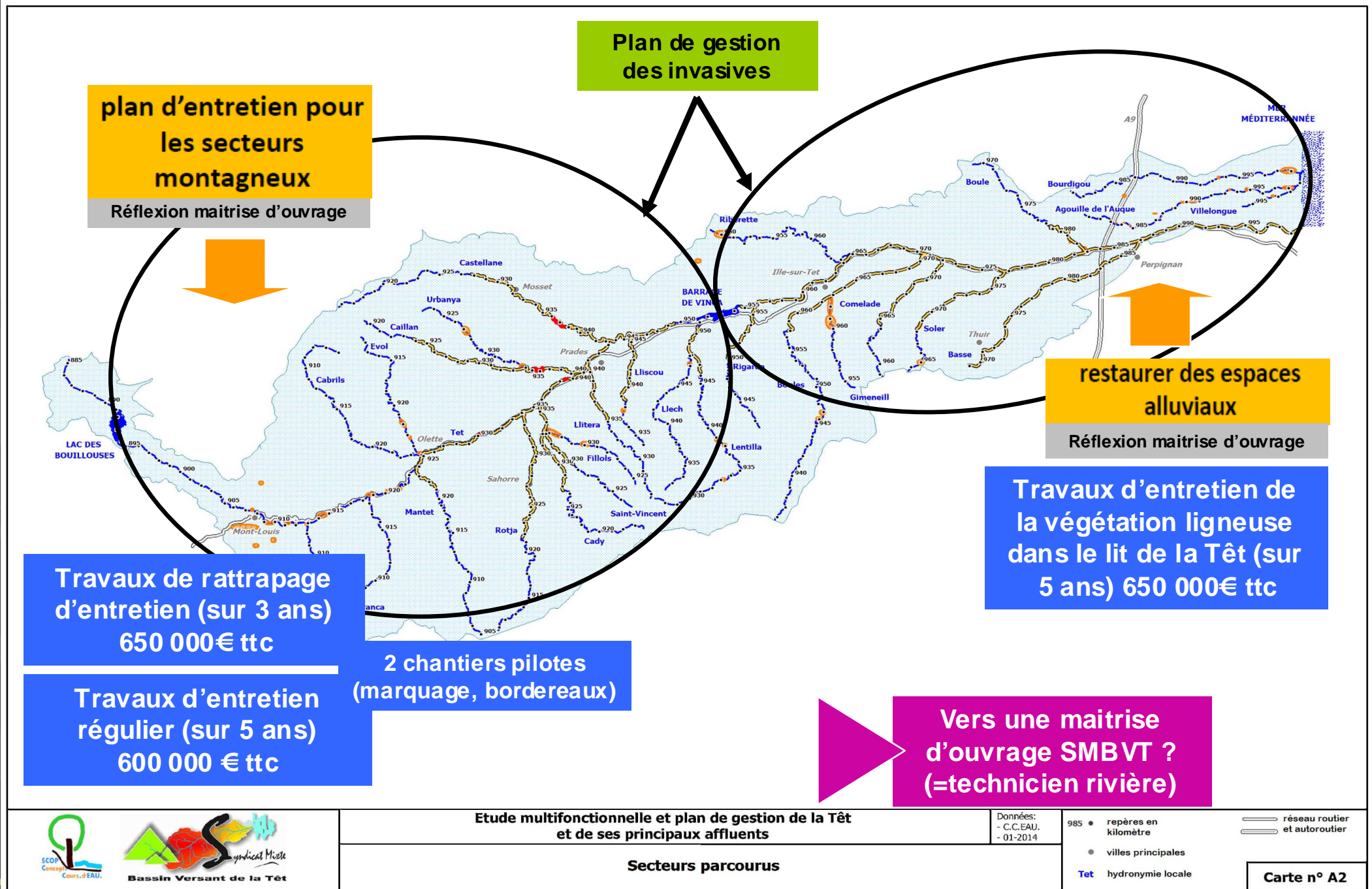
*La végétation des berges et du lit des cours d'eau remplit de multiples fonctions : des enjeux transversaux qui recoupent les objectifs du contrat de rivière et du PAPI*



**Le SMBVT a réalisé un diagnostic et un plan de gestion global et multithématique**



# Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014



**plan d'entretien pour les secteurs montagneux**  
Réflexion maîtrise d'ouvrage

**Plan de gestion des invasives**

**restaurer des espaces alluviaux**  
Réflexion maîtrise d'ouvrage

**Travaux d'entretien de la végétation ligneuse dans le lit de la Têt (sur 5 ans) 650 000€ ttc**

**Travaux de rattrapage d'entretien (sur 3 ans) 650 000€ ttc**

**Travaux d'entretien régulier (sur 5 ans) 600 000 € ttc**

**2 chantiers pilotes (marquage, bordereaux)**

**Vers une maîtrise d'ouvrage SMBVT ? (=technicien rivière)**

**Etude multifonctionnelle et plan de gestion de la Têt et de ses principaux affluents**

**Secteurs parcourus**

Données:  
- C.C.EAU.  
- 01-2014

- 985 • repères en kilomètre
- villes principales
- Tet hydronymie locale
- réseau routier
- et autoroutier

**Carte n° A2**



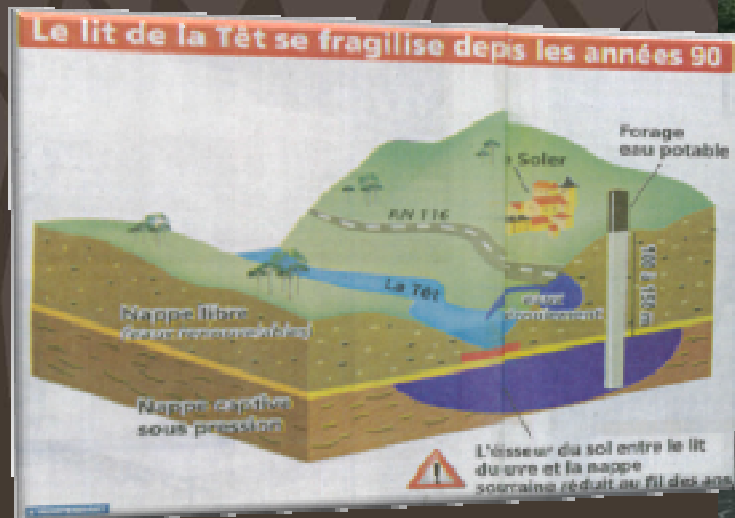


# Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014



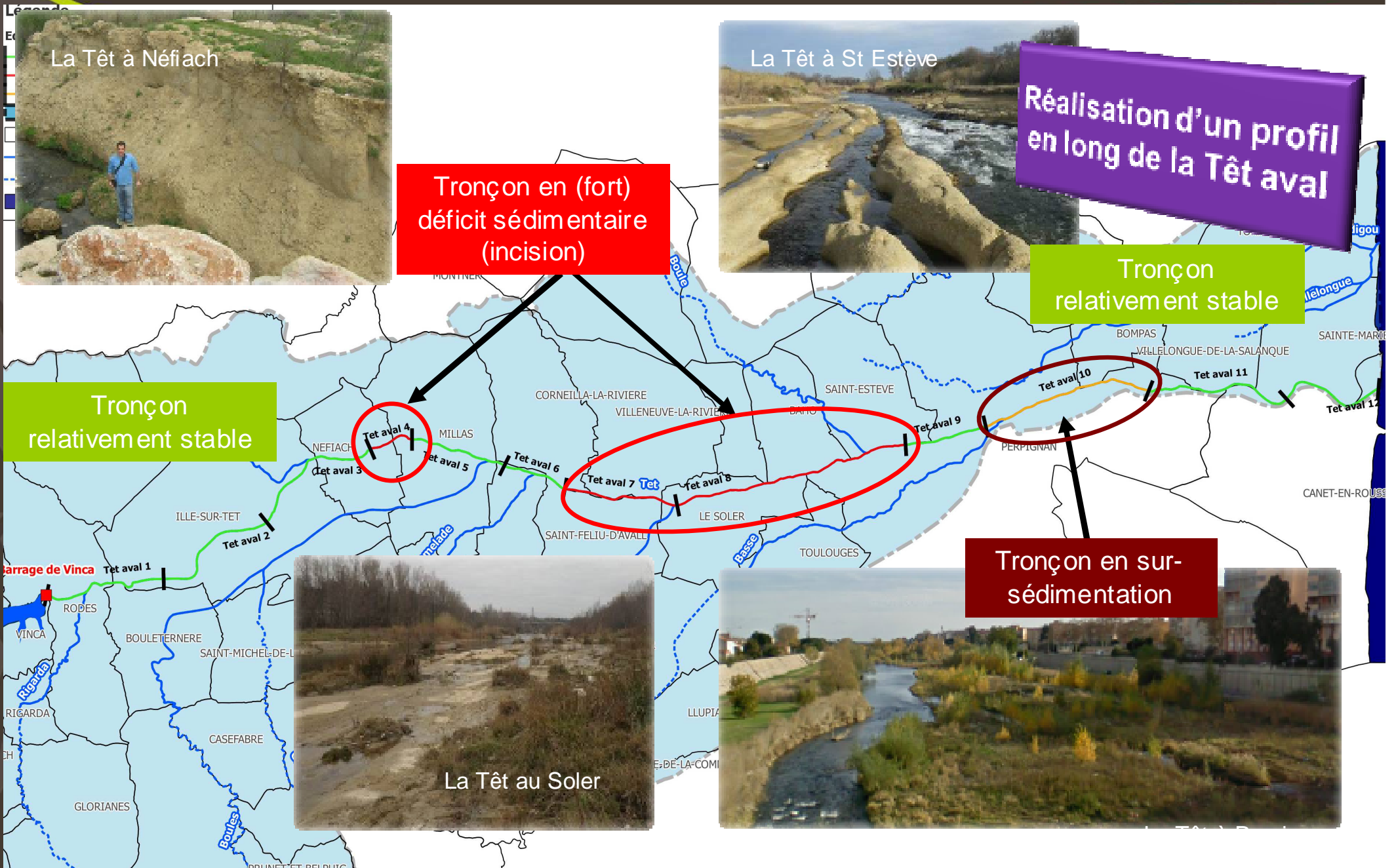
Les nappes à fleur d'eau remplissent la rivière !

« L'eau s'échappait dans la rivière »  
Les puits de l'exploitation des frères Peiras au Soler se sont soudainement vidés pendant les travaux.



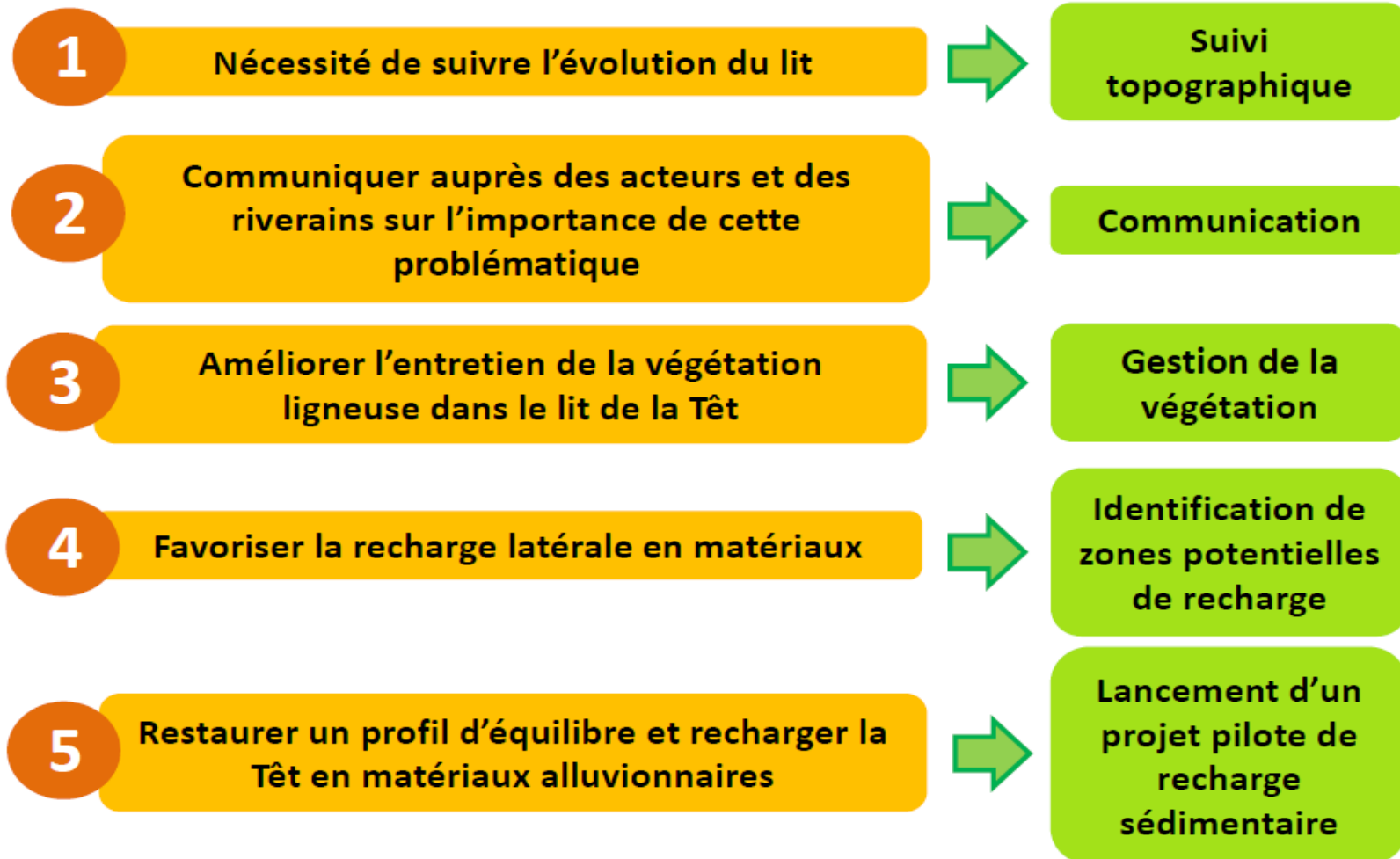


# Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014



# Principales avancées sur les enjeux majeurs du volet 1 au cours de l'année 2014

Quelles orientations du contrat sur cette thématique ?



# Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

## Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles

**Poursuivre les efforts sur l'assainissement collectif et non collectif**

- Création de station d'épuration
- Extensions, réfection de réseaux
- Réalisation de schémas directeurs
- Schémas pluviaux, etc.

**Lutter contre les pollutions d'origine industrielles et produits phytosanitaires**

- Sensibilisation des usagers et pros.
- Mise en place de PAPPH
- Mise en œuvre du plan ECOPHYTO
- Raccordement entreprises
- Potences agricoles et aires de lavages

**Lutter contre les pollutions accidentelles et produits dangereux**

- Problématique PCB
- gestion des déchets de crises
- substances émergentes (Université)

**Suivre la qualité des eaux superficielles + communiquer**

- Suivi de la qualité des cours d'eaux (CG)
- Réalisation de profils baignades
- Suivis ponctuels canaux et plans d'eaux
- Suivi de l'embouchure de la Têt (PMCA)

2<sup>e</sup> comité technique + 1 commission thématique à venir



# Objectifs de ce premier contrat (5 ans)

## Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

**Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages**

- Améliorer et actualiser les connaissances sur les prélèvements
- Améliorer la connaissance des débits d'étiage
- Contribuer à la connaissance des relations nappe-rivière
- Informer, partager et valoriser les connaissances

**Mettre en place une gestion économe de la ressource en eau superficielle**

- Optimiser la gestion de la ressource sur les canaux d'irrigation
- Optimiser les prélèvements et la gestion des réseaux AEP
- Développer des pratiques plus économes en eau
- Communiquer et sensibiliser les usagers

**Organiser la gestion concertée et le partage de la ressource en eau**

- Mettre en place un espace de concertation
- Initier un plan de gestion de la ressource en eau
- Encadrer les modalités de prélèvements et de partage
- Définir les modalités de gestion en période de crise

**Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource et satisfaire les usages**

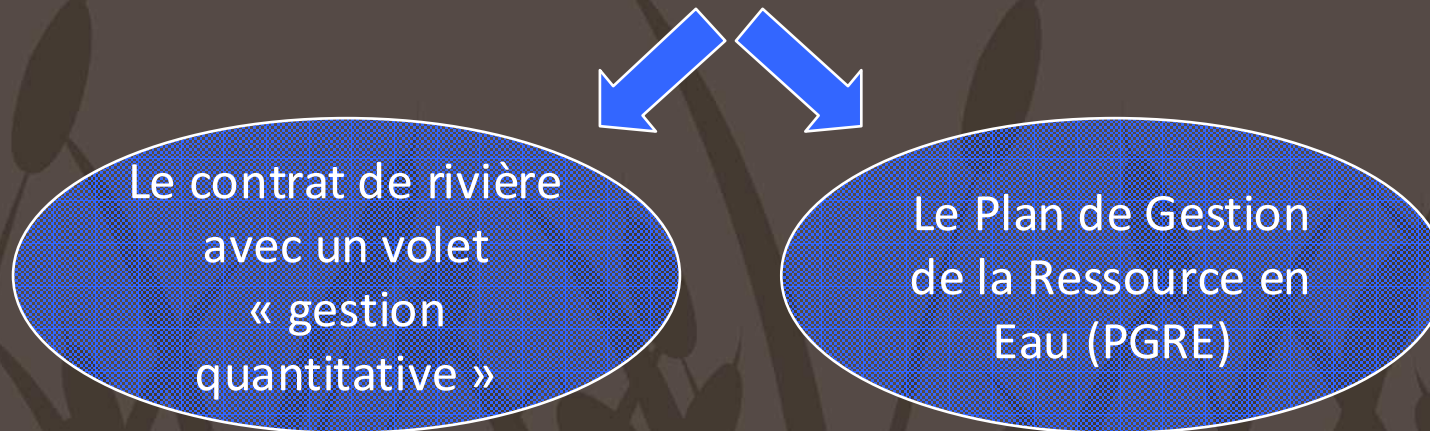
- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Sécuriser les secteurs agricoles irrigués
- Rechercher et développer des ressources de substitution
- Développer des solutions alternatives

A présenter en COTECH et en Commission Gestion Quantitative pour validation

## Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

Mettre en place une gestion partagée et optimisée de la ressource en eau superficielle pour rétablir et maintenir l'équilibre quantitatif des masses d'eau et satisfaire les différents usages et les besoins des milieux

### 2 outils complémentaires :



Quelle articulation entre Contrat et PGRE ?  
Quel est l'objectif / l'ambition de chaque outil ?  
Quelles échéances ?

## Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles

### QUID DU PGRE TÊT

Attentes des acteurs institutionnels ?

Volonté des acteurs locaux de lancer la démarche ? Quelle implication ?

Feuille de route PGRE des services de l'Etat ?

Rôle des services de l'Etat et articulation avec le chantier réglementaire ?

Légitimité du SMBVT à porter et animer le PGRE ? Reconnaissance par tous les acteurs du territoire ?

Quelle ambition pour le PGRE ? Quels objectifs ?





# Calendrier prévisionnel

- 
- > Poursuite du recensement des projets auprès des acteurs locaux
  - > Finalisation de la rédaction des fiches actions

- Réunion des 3 comités techniques
- Réunion des 3 commissions thématiques

**Présentation de l'avant projet de contrat juin/juillet**

*(programme d'actions prévisionnel)*

**Finalisation du document et plans de financements pour l'automne**

*(programme d'actions détaillées)*

**Dépôt du dossier définitif fin 2015**

agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée

# La solidarité de l'eau en Têt

[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)



Bassin Versant de la Têt

## La procédure officielle

(Détails sur la plaquette)

C'est fait !

### Dossier sommaire candidature

Un état des lieux, une définition des objectifs et pistes d'actions envisagées ainsi qu'un programme d'études complémentaires (état des lieux des pollutions urbaines, industrielles et agricoles; étude piscicole...) sont élaborés. Le dossier est transmis au Ministère chargé de l'Ecologie avec les avis des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et du Conseil Supérieur de la Pêche.

### Diagnostic du bassin

Après le recueil des données utiles à la compréhension de la problématique de cours d'eau, un diagnostic est réalisé. Les défauts de connaissance sont identifiés.

C'est fait !

### Comité d'agrément

Il examine le projet. Il se compose d'élus, d'usagers, de représentants de tous les ministères concernés par la gestion de l'eau et d'associations de protection de la nature.

C'est fait !

### Mise en place du comité de rivière

Il représente l'ensemble des acteurs locaux (communes, Conseils régionaux, Conseils généraux, associations de protection de la nature...). Sa composition est arrêtée par le Préfet. Présidé par un élu, le comité pilote les études et élabore le dossier définitif.

C'est fait !

### Signature du contrat et lancement des actions

Après avis favorable du comité d'agrément, le contrat est signé. Les travaux débutent. Le comité de rivière contrôle l'exécution en établissant un suivi et un programme annuel. A la fin du contrat de rivière, il est indispensable que la gestion de la rivière se poursuive.

### Dossier définitif

Il présente les objectifs et le programme d'actions (amélioration de l'assainissement des communes et des industriels, plantation de ripisylve, revitalisation de tronçons de cours d'eau...). Il est transmis avec les mêmes avis que pour le dossier sommaire au comité d'agrément.